

RÉSOLUTION N° 1

**Approbation du Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2019 et 2020**

En application de l'article 6 du Règlement organique de l'OIE,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2019 et 2020 (88 SG/1).

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021  
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)